



Impôt Foncier suite héritage de mes parents

Par **Yantsi**, le **21/01/2016** à **12:07**

Bonjour à tous,

Nous avons hérités mes frères, sœurs et moi même de la maison de mes parents, jusqu'à présent le notaire réglais les impôts fonciers avec le solde des comptes de mes parents. Vers qui va se retourner l'administration fiscale pour les impôts fonciers, nous sommes huit, cela sera t'il divisé par huit où bien choisira t'elle un héritier qui paiera pour les autres à lui de voir avec la famille ensuite.

Et si c'est un héritier comment est-il choisi.

Merci d'avance.

Par **catou13**, le **21/01/2016** à **12:15**

Bonjour,

Si vos père et mère sont décédés, il est fréquent que l'Administration Fiscale adresse l'avis d'imposition à l'aîné (mais il n'est pas pour autant le seul redevable !)

Je ne sais ce que vous envisagez pour la maison et donc si vous comptez demeurer dans l'indivision à long terme mais vous devriez ouvrir un compte spécial alimenté par chacun par parts égales (et peut être par des loyers...) pour faire face aux impôts, passif courant et frais d'entretien. Cela éviterait à l'un de vous de faire l'avance et d'attendre d'être remboursé par les 7 autres .